

Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 29 juin 2016

En présence de :

HOYAUX Pascal, Bourgmestre, Président
DEVIN Laurent, Bourgmestre
DAYE Maxime, Bourgmestre
GALANT Jacqueline, Bourgmestre
HARTIEL Olivier, Bourgmestre
LOISEAU Vincent, Bourgmestre
LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre
OLIVIER Daniel, Bourgmestre
POLL Bénédicte, Bourgmestre
DAMEE Véronique, Bourgmestre
DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre remplacé par FERAIN Marc
DRAUX Didier, Bourgmestre
MOYART Ghislain, Bourgmestre
MOUREAU Christian, Bourgmestre
SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre
TOURNEUR Aurore, Bourgmestre remplacée par ANTHOINE Albert

MILHOMME Rudi, Colonel, Commandant de zone a.i.

DELVINQUIERE Eve, Secrétaire du Conseil

FERRARI Jean Pierre, Comptable spécial

Marchés publics - Acquisition d'un logiciel de traitement et de suivi des dossiers de prévention incendie de la Zone de secours Hainaut Centre – Approbation de l'attribution

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre, réuni en séance publique ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et plus particulièrement les articles 117 et suivants ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° a (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications subséquentes ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications subséquentes, notamment l'article 5, § 3 ;

Vu la décision du Conseil zonal du 2 décembre 2015 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation (procédure négociée sans publicité) de ce marché ;

Vu que le montant estimé est supérieur de 45,2% au montant initial ;

Vu la décision du Conseil zonal du 2 décembre 2015 relative au démarrage de la procédure d'attribution, par laquelle les firmes suivantes ont été choisies afin de prendre part à la procédure négociée :

- TAILORED COMPUTER SYSTEM SPRL – BE - 460293110, Chemin de la Forêt, 5 à 1180 BRUXELLES ;
- MEDIA-2001 COMMUNICATION & NETWORKS SPRL, BE - 472997635, Chaussée De Nivelles, 649 à 6230 BUZET ;
- ZEUS COMPUTER SPRL, BE - 468599080, Boulevard Initialis, 26 à 7000 MONS.

Vu la décision du Conseil zonal du 16 mars 2016 arrêtant le budget ordinaire et extraordinaire 2016 de la Zone de secours Hainaut Centre ;

Vu l'approbation par les autorités de Tutelle en date 19 avril 2016 de la décision du Conseil zonal arrêtant le budget 2016 de la Zone de secours Hainaut Centre ;

Considérant le cahier spécial des charges N° BE/ZHC/2015/NP/MC/001 relatif au marché "Acquisition d'un logiciel de traitement et de suivi des dossiers de prévention incendie de la Zone de secours Hainaut Centre" établi par le Service Marchés Publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 20.661,15 € hors TVA ou 24.999,99 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 4 janvier 2016 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendrier et se termine le 3 mai 2016 ;

Considérant que 3 offres sont parvenues :

- TAILORED COMPUTER SYSTEM SPRL, BE – 460293110, Chemin de la Forêt, 5 à 1180 BRUXELLES (31.900,00 € hors TVA ou 38.599,00 €, 21% TVA comprise) ;
- MEDIA-2001 COMMUNICATION & NETWORKS SPRL, BE - 472997635, Chaussée De Nivelles, 649 à 6230 BUZET (35.700,00 € hors TVA ou 43.197,00 €, 21% TVA comprise) ;
- ZEUS COMPUTER SPRL, BE - 468599080, Boulevard Initialis, 26 à 7000 MONS (30.000,00 € hors TVA ou 36.300,00 €, 21% TVA comprise).

Considérant le rapport d'examen des offres du 26 janvier 2016 rédigé par le Service Marchés Publics ;

Considérant que le Service Marchés Publics propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre la plus basse, soit ZEUS COMPUTER SPRL, BE - 468599080, Boulevard Initialis, 26 à 7000 MONS, pour le montant d'offre contrôlé de 31.500, 00 € hors TVA ou 38.115, 00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que le montant estimé est supérieur de 45,2% au montant initial ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, à l'article 351/742-53/2016-16 par voie d'emprunt pour

* la Phase 1 « Création du logiciel de traitement et de suivi des dossiers de prévention incendie » :

- Module 1 : Encodage et renseignements (Q : 1) pour un montant de 2.500,00 € hors TVA ou 3.025,00 € 21% TVA comprise
- Module 2 : Génération automatisée (Q : 1) pour un montant de 4.300,00 € hors TVA ou 5.203,00 € 21% TVA comprise
- Module 3 : Tableau de bord (Q : 1) pour un montant de 4.600,00 € hors TVA ou 5.566,00 € 21% TVA comprise ;

* la Phase 2 « Le développement et évolution du logiciel » :

- Création des documents (Q : 10) pour un montant de 160,00 € hors TVA par unité ou 193,60 € 21% TVA comprise par unité soit un montant total de 1600, 00 € HTVA ou 1936,00 € TVAC
- Création de profils (Q : 5) pour un montant de 100,00 € HTVA par unité ou 121,00 € 21% TVA comprise par unité soit un montant total de 500, 00 € HTVA ou 605, 00 € TVAC
- Développement (Q : 200) pour un montant de 80 € hors TVA par unité ou 96,80€ 21% TVA comprise par unité soit un montant total de 16.000 € HTVA ou 19.360, 00 € TVAC ;

Soit un total pour les deux phases (1 et 2) de 29.500, 00 € HTVA ou 35.695 € TVAC ainsi qu'au budget ordinaire de l'exercice 2016, à l'article 35101/123-13 pour la Phase 3 « Helpline » :

- Maintenance annuelle pour un montant de 500,00 € HTVA ou 605,00 € 21% TVA comprise pour une durée de 4 ans pour les phases 2 et 3 soit un montant total de 2000,00 € HTVA ou 2420, 00 € TVAC ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1er : de sélectionner les soumissionnaires TAILORED COMPUTER SYSTEM SPRL, MEDIA-2001 COMMUNICATION & NETWORKS SPRL et ZEUS COMPUTER SPRL pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative ;

Article 2 : de considérer les offres de TAILORED COMPUTER SYSTEM SPRL, MEDIA-2001 COMMUNICATION & NETWORKS SPRL et ZEUS COMPUTER SPRL comme complètes et régulières ;

Article 3 : d'approuver le rapport d'examen des offres du 26 janvier 2016 pour le marché "Acquisition d'un logiciel de traitement et de suivi des dossiers de prévention incendie de la ZHC", rédigé par le Service Marchés Publics ;

Article 4 : de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération ;

Article 5 : d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre la plus basse, soit ZEUS COMPUTER SPRL, BE - 468599080, Boulevard Initialis, 26 à 7000 MONS, pour le montant d'offre contrôlé de 31.500, 00 € hors TVA ou 38.115, 00 € 21% TVA comprise ;

Article 6 : l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier spécial des charges N° BE/ZHC/2015/NP/MC/001 ;

Article 7 : d'acter que l'estimation dudit marché est supérieur de 45,2% au montant initial;

Article 8: de financer cette dépense par le crédit permettant cette dépense inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, à l'article 351/742-53/2016-16 par voie d'emprunt pour
* la Phase 1 « Création du logiciel de traitement et de suivi des dossiers de prévention incendie » :

- Module 1 : Encodage et renseignements (Q : 1) pour un montant de 2.500,00 € hors TVA ou 3.025,00 € 21% TVA comprise ;
- Module 2 : Génération automatisée (Q : 1) pour un montant de 4.300,00 € hors TVA ou 5.203,00€ 21% TVA comprise ;
- Module 3 : Tableau de bord (Q : 1) pour un montant de 4.600,00 € hors TVA ou 5.566,00 e 21% TVA comprise ;

* Phase 2 « Le développement et évolution du logiciel » :

- Création des documents (Q : 10) pour un montant de 160,00 € hors TVA par unité ou 193,60 € 21% TVA comprise par unité soit un montant total de 1600, 00 € HTVA ou 1936,00 € TVAC ;
- Création de profils (Q : 5) pour un montant de 100,00 € hors TVA par unité ou 121,00 € 21% TVA comprise par unité soit un montant total de 500, 00 € HTVA ou 605, 00 € TVAC ;
- Développement (Q : 200) pour un montant de 80 € hors TVA par unité ou 96,80 € 21% TVA comprise par unité soit un montant total de 16.000 € HTVA ou 19.360, 00 € TVAC ;

Soit un total pour les deux phases (1 et 2) de 29.500, 00 € HTVA ou 35.695 € TVAC
ainsi qu'inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2016, à l'article 35101/123-13 pour la Phase 3 « Helpline » :

- Maintenance annuelle pour un montant de 500,00 € hors TVA ou 605,00 € 21% TVA comprise pour une durée de 4 ans pour les phases 2 et 3 soit un montant total de 2000,00 € HTVA ou 2420, 00 € TVAC.

Par le Conseil :

La Secrétaire du Conseil,

Eve DELVINQUIERE

Le Président du Conseil,

Pascal HOYAUX

Pour expédition conforme :

La Secrétaire du Conseil,

Eve DELVINQUIERE

Le Président du Conseil,

Pascal HOYAUX